

Bureaux du Levant - mise en service des « losanges petits chiffres » - 1857

Jean-Christophe JACQUOT

" PIÈCE DU MOIS " DU 11 SEPTEMBRE 2021

Une modification importante de tarifs survient en 1856 : la convention de poste conclue le 24 septembre entre la France et la Grande-Bretagne prévoit un tarif réduit pour les correspondances affranchies au départ, dans les relations franco-britanniques en Méditerranée.

Ces nouveaux tarifs font l'objet d'un décret impérial le 3 décembre et d'une circulaire (n°34) dans le Bulletin Mensuel des Postes de décembre.

Ces nouvelles dispositions entrent en application au 1er janvier 1857.

Il fallut envoyer aux bureaux du Levant des timbres-poste, ainsi que des losanges oblitérants, conformes à la nomenclature de janvier 1852.

Dans la nomenclature dite des « petits chiffres », les cinq premiers bureaux du Levant : Alexandrie, Beyrouth, Constantinople, Dardanelles et Smyrne, reçurent les numéros d'ordres 3704, 3706, 3707, 3708 et 3709 respectivement.

En janvier 1852, les bureaux du Levant ne disposaient pas de timbres-poste et il est peu probable que les cachets oblitérants à petit chiffres aient été adressés aux dits bureaux dès cette date ...

Le bureau de Constantinople semble être le seul à avoir eu le cachet dès 1854.

Premières dates connues pour l'utilisation des timbres-poste dans trois bureaux du Levant :



Alexandrie : 21 février 1857.



Smyrne : 7 février 1857. Le PC n'est pas encore disponible et les timbres sont oblitérés du timbre à date.



Salonique : 13 octobre 1857. Le PC n'est pas encore disponible et les timbres sont oblitérés du losange ancre.